

# "COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOEUX ET ENVIRONS"

\*\*\*\*\*

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2002

Nombre de délégués : 30

Date d'affichage de la convocation :  
21 novembre 2002

Présents à la séance : 30

Date d'affichage du compte-rendu de  
la séance : 29 novembre 2002

\*\*\*\*\*

L'an deux mil deux, le vingt sept novembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la "Communauté de Communes de Noeux et Environs" s'est assemblé à Noeux-les-Mines, Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Claude BUISINE, doyen d'âge, suivant convocation faite le 20 novembre 2002.

Etaient présents : Les délégués de la commune de Drouvin le Marais : Mme Catherine DECOURCELLE, Mrs Jean-Claude DUCQ et Jean GELEZ. Les délégués de la commune de Fouquereuil : Mrs Arnold CRAMMER, Jean-Michel BURON et Gérard OGIEZ. Les délégués de la commune de Fouquières : Mrs Jean LESOT, Jean-Louis BLONDIAUX et Gérard MELAYE. Les délégués de la commune de Labourse : Mrs Claude BUISINE, Bernard PECQUE, Edgard LEDEIN et Gérard GOUILLART. Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mrs Jacques VILLEDARY, M. Pierre MAREVILLE-MARTEAU, Mme Françoise FASQUEL, M. Gérard DHESSE, Mme Huguette KROL, M. Pascal DELATTRE, Mmes Annick ROYEZ et Josiane LEFEBVRE, M. Roger MICHEL, Mme Martine HERMANT, Mrs Alfred SLIWINSKI, Edouard NAGLIK et Alain MISTO, Mme Marianne ATTAGNANT. Les délégués de la commune de Vaudricourt : Mrs Hervé BARRAS, Georges DOLLIET et Auguste DAMAREZ.

Absent-Excusé : Le délégué de la commune de Noeux-les-Mines : M. Noël VERBRUGGE.

M. Hervé BARRAS, délégué de la commune de Vaudricourt ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Claude BUISINE, doyen d'âge ouvre la séance.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT - COMMUNES DE NOEUX-LES-MINES -  
FOUQUIERES-LES-BETHUNE- FOUQUEREUIL ET LABOURSE

20 - SCHEMA D'ASSAINISSEMENT - COMMUNES DE  
NOEUX-LES-MINES - FOUQUIERES-LES-BETHUNE  
FOUQUEREUIL ET LABOURSE

*Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son Article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Noeux-les-Mines en date du 23 juin 1999 se prononçant pour la solution de l'assainissement collectif,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Fouquières-les-Béthune en date du 19 novembre 1999 se prononçant pour la solution de l'assainissement collectif,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Fouquereuil en date du 22 juillet 1999 se prononçant pour la solution de l'assainissement collectif,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Labourse en date du 15 mai 2002 se prononçant pour la solution de l'assainissement collectif,*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Béthunois en date du 29 juin 2001 retenant pour les communes de Noeux-les-Mines, Fouquières-les-Béthune, Fouquereuil et Labourse, la solution de l'assainissement collectif avec raccordement aux stations d'épuration des unités techniques de Noeux-les-Mines, Béthune et Beuvry et arrêtant le schéma directeur d'assainissement résultant de cette solution qui sera soumis à enquête du 10 juin 2002 au 10 juillet 2002,*

*Vu le rapport établi par Monsieur Henri Uytterhaeghe, commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique,*

*Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur émettant un avis favorable aux projets de zonage tels que présentés à l'enquête publique,*

*Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à :*

*approuver le zonage de l'assainissement des communes de Noeux-les-Mines, Fouquières-les-Béthune, Fouquereuil et Labourse.*

*La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes de Noeux et Environs et dans les mairies de Noeux-les-Mines, Fouquières-les-Béthune, Fouquereuil et Labourse, durant un mois, et d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.*

**ADOPTÉ**

---

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme

le Président

Le Vice-Président Délégué

Monsieur Jean LESOT



|                                               |                     |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| Certifié exécutoire le :                      | 2 DEC 2002          |
| Certifié reçu le :                            | 3 DEC 2002          |
| En Sous-Préfecture de Béthune (Pas-de-Calais) |                     |
| Pour le Président                             |                     |
| Le Vice-Président                             | Monsieur Jean LESOT |



RECUE 2 - DEC. 2002



